



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire

Mardi 06 juillet 2021

Étaient présents :

- Ecommoy : GOUHIER Sébastien, VASSEUR Jocelyne, DAVID Claude,
 - Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana
 - Marigné-Lailly : COVEMAERKER Dominique,
 - Moncé en Belin : GROLEAU Lucie, CHAVEROUX Jean Marc
 - St Biez en Belin : MORIN Mickaël
 - St Gervais en Belin : , BOURGE Jean-Yves, PLU Mathilde
 - St Ouen en Belin : RICHET Bruno,
 - Teloché : LAMBERT Gérard, BENOIT Ludovic , SEBILLET Marie Noëlle
- Conseillers communautaires.

Étaient absents :

- Ecommoy : BALLESTER Anne, GERAULT Stéphane donne pouvoir à Jocelyne VASSEUR, ABEGG Marie-Christine, HALILOU Nicolas
- Marigné-Lailly : GESLIN Mathilda donne pouvoir à COVEMAERKER Dominique
- Moncé en Belin : BOYER Irène donne pouvoir à Jean Marc CHAVEROUX, PÉAN Didier, GUYON Olivier donne pouvoir à Lucie GROLEAU
- St Biez en Belin : BIZERAY Jean Claude donne pouvoir à Mickaël MORIN
- St Gervais en Belin : REVEL Marie-Line donne pouvoir à Mathilde PLU
- St Ouen en Belin : FEVRIER Florence donne pouvoir à Bruno RICHET
- Télouché : QUERVILLE Clarisse donne pouvoir à Marie Noëlle SEBILLET

Également présents :

PINEAU Olivier (Directeur Général des Services)

M. Bruno RICHET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 24 juin qui est approuvé à l'unanimité.

Elle présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Rapport annuel 2020 du délégataire du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La présidente expose que la société Suez va présenter le rapport annuel 2020 du SPANC, qui a été envoyé avec la convocation.

Mme DUPONT donne la parole à Mme Ozenda afin qu'elle expose la synthèse du rapport annuel 2020.

Ce rapport est à approuver par le conseil.

Ceci exposé, après présentation du rapport et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2020 du SPANC, qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux.

2°/ Validation du projet de territoire

La présidente expose qu'il est proposé au conseil d'approuver le projet de territoire qui a été envoyé avec la convocation.

La présidente donne la parole à Marie-Pierre THOURAULT afin qu'elle expose les enjeux, les objectifs et les actions.

- Accroître les coopérations et les partenariats :

- Avec les communes
- Avec les partenaires
- Avec les associations
- Entre les services communautaires

Le constat qui a été fait est que la problématique est de plus en plus complexe avec les communes et les EPCI et donc comment y faire face. L'enjeu est de développer une coopération de plus en plus étroite au travers de 15 actions qui ont été définies.

L'objectif est d'avoir une meilleure collaboration avec La Communauté de Communes et ses 8 communes.

M. Lambert demande, concernant le point 6 « travailler avec les communes pour une meilleure programmation des projets » comment cela se passe si 2 communes ont le même projet.

Mme DUPONT lui répond qu'il s'agit notamment d'une réflexion concernant la voirie et les réseaux d'assainissement et eaux pluviales afin que l'on puisse avoir une programmation des besoins de toutes les communes de façon à connaître les travaux à prévoir par la Communauté de Communes.

M. Gouhier précise que c'est surtout lorsqu'il y a des projets de lotissement, des terrains et des zones à urbaniser. Il arrive parfois que les projets émergent d'un coup et cela va très rapidement et c'est dans ce cas que la commune ne pense pas à en informer la CdC notamment pour ensuite faire des extensions de réseaux.

M. Lambert demande si une commune peut avoir ses propres projets. Olivier PINEAU lui répond que la CdC n'a pas à mettre son veto sur les projets des communes. L'objectif est de favoriser

les co-financements par l'Etat notamment en faisant, dans le cadre du CRTE, des programmations et de ne pas arriver, par exemple, avec 3 gros projets sur différentes communes la même année.

Mme DUPONT rappelle que chacun exerce dans son domaine de compétence. Toutefois, lors de compétences partagées, il convient de mettre en place un partenariat.

Marie-Pierre THOURAULT informe que des actions sont déjà engagées et qu'il y a plusieurs thèmes.

Concernant l'enjeu de développer les coopérations et partenariat, M. Richet fait remarquer que les associations partenaires sur le territoire ne sont pas mises en avant et cela est dommage car ce sont des acteurs locaux, notamment La Ruche.

Marie-Pierre THOURAULT répond qu'ils ont été identifiés mais que cela a été un choix de ne pas les identifier sur le document.

Mme DUPONT précise qu'il faut être vigilant car le risque de lister est d'en oublier certains et on doit conserver une neutralité.

Concernant le point 2 « Accroître le partenariat entre le PIJ et le service jeunesse pour sensibiliser le public jeune » dans la rubrique « Entre les services communautaires », M. Lambert demande à quoi sont sensibilisés les jeunes.

Marie-Pierre THOURAULT lui répond qu'il s'agit de toutes les thématiques addictives autour de la prévention, la santé, l'orientation, la formation.

Il est demandé que cela soit précisé sur le document.

Concernant le point 1 « Créer un espace végétalisé devant l'école de musique d'Ecommoy dans la rubrique « Reconquérir les espaces artificialisés », M. Gouhier demande si c'est bien la CdC qui sera maître d'ouvrage.

Olivier PINEAU répond que la maîtrise d'ouvrage par la CdC va poser problème car cette dernière n'est pas propriétaire et ne bénéficie d'aucune mise à disposition et que dans ce cas, la gestion comptable des travaux est un vrai souci. Par ailleurs, la même question se pose pour le local jeunes de Moncé.

La question qui se pose pour l'école de musique d'Ecommoy est de savoir comment on peut faire en terme d'équité et d'attractivité car Olivier PINEAU souligne la baisse d'activité de l'école de musique d'Ecommoy, du fait du manque d'attractivité du site comparé à celui de Laigné.

Mme DUPONT indique qu'une réflexion doit se faire afin de voir ce qui peut être réalisé ensemble.

Accueillir et accompagner les habitants-point 2 : proposer dans le cadre de France Services des services supplémentaires

M. Chaveroux fait remarquer que les services de l'Etat disparaissent dans les campagnes et que France Services n'a pas les connaissances nécessaires pour répondre au public notamment sur des questions techniques. Il souhaite que l'on insiste que le fait que l'Etat se désengage, que les fonctionnaires ne vont plus sur le terrain et que les collectivités embauchent des personnes à faible coût pour aider les habitants.

Mme DUPONT et Marie-Pierre THOURAULT précisent que ce n'est pas le choix qui a été fait pour la CdC.

Marie-Pierre THOURAULT informe que 2 agents diplômés en Economie Sociale et Familiale ont été formés aux questions des institutions telles que la CAF, la CARSAT, la CPAM... ces agents n'ont pas toutes les réponses mais ils ont des lignes directes et des outils informatiques pour les soutenir. Le rôle de ces 2 agents est d'accompagner de manière concrète les personnes qu'ils reçoivent en rendez-vous.

Marie-Pierre THOURAULT demande si l'agent conseiller en insertion doit avoir des permanences délocalisées dans chaque commune. Il lui est répondu qu'il serait mieux de ne se déplacer que s'il y a un besoin donc de prévoir plutôt la prise de rendez-vous.

Concernant le point 1 « Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies, Olivier PINEAU fait remarquer qu'il s'agit de la « rénovation » énergétique et non de la réforme ».

M. Gouhier demande, concernant ce point 1 - Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies, à ce que le mot « bois » soit enlevé et qu'on ne parle donc que de « réseau de chaleur ».

Concernant « Anticiper une évolution de périmètre de notre EPCI : point 1 Etudier une fusion de l'EPCI », M. Gouhier précise que le mot « fusion » n'est peut-être pas adapté. Après discussion, il est décidé d'écrire à la place « étudier une recomposition du périmètre de l'Orée de Bercé-Belinois ».

Il est également décidé d'enlever dans « Enjeu » la phrase « anticiper une prochaine loi...jusqu'à fusion » et de la remplacer par « la volonté de développer et d'élargir les coopérations intercommunautaires », ainsi que d'ajouter « afficher une ouverture et accueillir de nouvelles communes ».

Marie Pierre THOURAULT se charge de faire les modifications.

Mme DUPONT remercie Marie-Pierre THOURAULT pour le travail réalisé ainsi que toutes les commissions et comités qui se sont mobilisés pour écrire ce projet de territoire dans les meilleurs délais. Mme DUPONT rappelle qu'il s'agit de la feuille de route pour le mandat à venir.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet de territoire, qui sera transmis aux conseils municipaux pour avis.

3°/ Choix du prestataire pour la restauration liée au service enfance

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil de retenir une offre pour le marché de restauration du service enfance (mercredis et vacances).

Les communes d'Ecommoy, Laigné-en-Belin, Moncé-en-Belin et Teloché ainsi que la Communauté de Communes ont approuvé par convention du 15/04/2021 la constitution d'un groupement de commandes pour le marché de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

4 lots géographiques ont été définis (un par commune)

Le marché (accord cadre à bons de commande passé en Procédure Adaptée) a été publié le 19/04/2021 au BOAMP et sur la plateforme Sarthe Marché Public

La date limite de réception des offres a été fixée au 25/05/2021.

3 offres ont été déposées pour les 4 lots géographiques, toutes considérées comme recevables :

-Restauval Agence Ouest représentée par M. Denis DURAND, directeur
Zone Acti Nord, Le Bas Palluau 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN

- Restoria S.A.S
Parc de l'Angevinière
12, rue G Mandel CS 50955
49009 ANGERS Cedex 1

-API Restauration Maine Anjou
Zac de la Cartoucherie Bât 2
Boulevard René Cassin
72100 LE MANS

L'analyse des offres a donné les résultats suivants :

- Pour le lot 1 Restaurant scolaire d'Ecommoy :

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à Restoria, qui a obtenu la meilleure note, de 94,45.

Cet accord cadre débutera le 01/08/2022 pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT: 168 316,40 86 061,34€ dont 152 166,80 € (repas scolaires mairie d'Ecommoy) et 16 149,60 € (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois)
- Montant TTC: 177 573,80 € dont 160 535,97 € (repas scolaires mairie d'Ecommoy) et 17 037,83€ (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois).

Chaque entité adjudicatrice signera son propre acte d'engagement auprès de la société retenue

- Pour le lot 2 Restaurant scolaire de Laigné-en-Belin :

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à Restauval, qui a obtenu la meilleure note, de 95,31.

Cet accord cadre débutera le 01/08/2021 pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT: 86 061,34€ dont 76 544,16 € (repas scolaires mairie de Laigné-en-Belin) et 9 517,18€ (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois)
- Montant TTC: 90 794,71 € dont 80 754,09 € (repas scolaires mairie de Laigné-en-Belin) et 10 040,62€ (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois)

Chaque entité adjudicatrice signera son propre acte d'engagement auprès de la société retenue

- Pour le lot 3 Restaurant scolaire de Moncé-en-Belin :

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à Restauval, qui a obtenu la meilleure note, de 95,80.

Cet accord cadre débutera le 27/08/2021 pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 200 313,50 € dont 189 419,20 € (repas scolaires mairie de Moncé-en-Belin) et 10 894,10 € (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois)
- Montant TTC : 211 330,74 € dont 199 837,26€ (repas scolaires mairie de Moncé-en-Belin)

Chaque entité adjudicatrice signera son propre acte d'engagement auprès de la société retenue

- Pour le lot 4 Restaurant scolaire de Teloché :

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à Restoria, qui a obtenu la meilleure note, de 94,45.

Cet accord cadre débutera le 01/01/2022 pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 146 633,05 € dont 138 543,90 € (repas scolaires mairie de Teloché) et 8 089,15 € (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois)
- Montant TTC : 154 697,87 € dont 146 163,81 € (repas scolaires mairie de Teloché) et 8 534,05€ (repas extrascolaires Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois)

Chaque entité adjudicatrice signera son propre acte d'engagement auprès de la société retenue.

M. CHAVEROUX indique que la commune de Moncé contactera prochainement la CdC pour avoir des précisions et ce afin de le faire passer au conseil municipal.

Mme DUPONT précise que RESTAVAL a été questionné sur le prix et il a été répondu que c'était la bonne offre. C'est un marché d'un an et renouvelable 3 ans.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions d'attribution des marchés de restauration telles que décrites ci-avant, à savoir :

- lot n° 1 (commune d'Ecommoy) : société Restoria
- lot n° 2 (commune de Laigné en Belin) : société Restauval
- lot n° 3 (commune de Moncé en Belin) : société Restauval
- lot n° 4 (commune de Teloché) : société Restoria

- d'autoriser la présidente à signer les 4 marchés correspondants

4°/ Ventes de terrains de la zone du Gué

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil de délibérer sur la vente de 2 terrains de la zone du Gué :

- Premier terrain :

- acquéreur : société Franséjour SAS via une Société Civile Immobilière (SCI) qu'elle va créer,
- surface approximative : 1 000 m² issus des lots 5 et 6p,
- prix de vente : 15 € HT le m² soit 15 000 € HT pour 1 000 m².

- Second terrain :

- acquéreurs : Antoine et Benoît Chauvière,
- surface approximative : 10 041 m² correspondants à la parcelle cadastrée AC 090,
- prix de vente : 15 € HT le m² soit 150 615 € HT pour 10 041 m².

Le prix de vente est conforme à l'estimation des Domaines.

Les bornages nécessaires sont en cours et seront à la charge des acquéreurs concernés.

La Présidente indique par ailleurs qu'un décret est entré en vigueur au 1er octobre et que désormais toutes les ventes de terrains à bâtir sont soumises au préalable à la réalisation d'une étude de sol de type G1. Ces études sont à la charge du vendeur.

Elle propose qu'une clause résolutoire soit mentionnée dans les actes, à savoir l'obligation de construire dans les 3 ans à compter de la date d'acquisition de la parcelle. Cette clause permettrait de limiter la durée de construction afin que la Communauté de Communes puisse faire procéder aux travaux de revêtement de chaussée définitive dans un délai raisonnable. L'acquéreur justifiera de cette obligation en produisant la déclaration d'ouverture de chantier avant l'échéance des 3 ans.

Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente, avec obligation de revente à la collectivité au prix d'achat de 15 € H.T. le m². Les coûts d'acquisition initiaux et futurs restent à la charge de l'entreprise.

Un séquestre de 500 € sera également demandé aux entreprises en cas de détérioration sur le domaine public pendant les travaux de l'entreprise.

Enfin, le Conseil doit également autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié et autoriser la faculté de substitution des deux parties pour cette acquisition.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les dispositions proposées par la Présidente et charge cette dernière de les exécuter.

5°/ Conventions de délégation de compétence pour la navette scolaire de Marigné-Laillé

La présidente expose que suite au transfert de la compétence Mobilité à la CdC et conformément à l'article L3111-9 du code des transports et à l'article L1111-8 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil de l'autoriser à signer une convention de délégation de compétence avec la commune de Marigné-Laillé afin que la gestion de sa navette scolaire reste communale.

Après examen des articles du code des transports et notamment l'article R3111-5, il semble que les transports scolaires intégrés dans la compétence Mobilité, sont les transports réguliers créés pour assurer la desserte des établissements d'enseignement.

La navette entre l'école privée et le restaurant scolaire existant à Teloché ne serait donc pas, à priori, à considérer comme du transport scolaire et ne serait donc pas incluse dans la compétence Mobilité qui a été transférée à la CdC.

Toutefois, afin de parer à toute éventualité, il est proposé au conseil d'intégrer les conventions de délégation de compétence avec les communes membres en ce qui concerne le transport

scolaire dans les délégations de la présidente, les conventions de délégation de gestion y étant déjà.

Ceci exposé, après présentation du projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser la présidente à signer cette convention de délégation de compétence à passer avec la commune de Marigné-Laillé portant sur la navette scolaire hameau de Laillé- école de Marigné,
- de déléguer à la présidente le pouvoir de signer les conventions de délégation de compétence portant sur le transport scolaire avec les communes membres.

6°/ Modification du planning de la piscine

La présidente expose qu'il est proposé au conseil d'approuver la modification du planning proposée par Prestalis à compter de septembre, afin de mieux l'adapter aux rythmes des usagers.

Le planning ayant une valeur contractuelle dans la délégation de service public confiée à Prestalis, il convient de délibérer sur les modifications apportées.

Les modifications proposées concernent les lundis matins, lundis soirs, jeudis soirs, vendredis après-midis et dimanches midis.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le nouveau planning période scolaire de la piscine proposé par Prestalis applicable à partir de septembre 2021 ci-annexé.

7°/ Délibération actant le changement de trésorerie

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil de prendre acte du changement de trésorerie lié à la fermeture de la trésorerie d'Ecommoy au 31 août qui fait que notre comptabilité sera basculée au Service de Gestion Comptable (SGC) de Montval sur Loir au 1^{er} septembre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de prendre acte de cette réorganisation, impliquant ce changement de trésorerie et de trésorier au 1^{er} septembre 2021.

8°/ Décisions prises par délégation

Liste des décisions prises par délégation de la Présidente :

Comptabilité : la liste des engagements saisis entre le 14 et le 28 juin 2021 est jointe à la présente.

- Par décision en date du 10/06/2021, la Présidente a décidé de conclure une convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise via Initiative Sarthe,

- Par décision en date du 24/06/2021, la Présidente a décidé de conclure une convention de stage pour un jeune de la MFR de Verneil aux espaces verts,

- Par décision en date du 28/06/2021, la Présidente a décidé de faire un virement de crédits de 10 000 € du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) vers l'opération d'investissement n° 33, compte 2317 (Travaux EP rue de Normandie à St Gervais).

Urbanisme : la Présidente n'a pas subdélégué le Droit de Prémption Urbain. Elle n'a pas préempté de biens et les communes non plus.

Liste des DIA reçues et traitées :

21/06/21	Saint Ouen en Belin	2021	5 route de la Fouquelerie
21/06/21	Saint Ouen en Belin	2021	5 route de la Fouquelerie
21/06/21	Saint Ouen en Belin	2021	18 rue de la Chanvrerie
21/06/21	laigné en belin	2021	15 allée dela Ménardièrre
21/06/21	laigné en belin	2021	64 rue Henry Roquet
21/06/21	laigné en belin	2021	66 rue Henry Roquet
21/06/21	laigné en belin	2021	7 rue du Chanteleux
23/06/21	Saint Gervais en Belin	2021	4 bis rue de Normandie
25/06/21	Teloché	2021	7 rue du Sicot
29/06/21	Saint Gervais en Belin	2021	9 rue du Maine

9°/ Questions d'actualité